

Pièces à fournir

Pour toute inscription

- Avis d'imposition sur les revenus 2014 reçu en 2015
- Notification des prestations CAF ou MSA de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance extra-scolaire (recommandée)
- Copie des pages vaccination du carnet de santé fiche sanitaire à remplir sur place
- Attestation d'aide aux vacances (CAF ou MSA) de moins de 3 mois (à renouveler en janvier 2017)



Inscriptions

Mairie de Villeneuve-sur-Lot
Guichet unique
Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

Mairie Annexe Tour de Pujols
du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h45
(sauf vendredi 17h)

guichetunique@mairie-villeneuve-sur-lot.fr
Tél : 05 53 41 53 25

Renseignements
Direction Enfance Jeunesse
Service Enfance
05 53 36 17 40 ou 41

Modalités d'inscription

Guichet Unique

Le Guichet Unique, situé à la Mairie, vous permet d'inscrire simultanément vos enfants à la restauration scolaire, dans les accueils de loisirs, les accueils périscolaires et à l'École Municipale des Sports.

Il est à votre service toute l'année pour le paiement des factures de restauration scolaire, loisirs et accueil périscolaire ainsi que pour tout autre renseignement.

Internet

Découvrez le Portail Famille sur le site Internet de la Ville, pour effectuer toutes vos démarches 7j/7 et 24h/24 !
Rendez-vous sur : www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

Tarifs

Une tarification personnalisée, proportionnelle aux revenus du foyer est appliquée.

Les centres et vous

Retrouvez le planning, les actus et les activités en photos de vos enfants, sur le site internet de la ville : www.ville-villeneuve-sur-lot.fr
A retrouver également sur le site de la Ville : les menus de la cantine !



2016
2017

Accueils de loisirs

AGES
3-6
6-13

Fontanelles
Descartes



Accueil de loisirs sans hébergement

Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) organisent le temps de loisirs des enfants de manière collective, en leur offrant un espace de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

Les Accueils Collectifs de Mineurs, dont font partie les accueils de loisirs, sont soumis à la législation en vigueur, en matière de sécurité et d'encadrement.

Leur action s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école et la famille. Ils permettent de construire des relations différentes avec le quartier, la ville, l'école, les structures locales (associations, clubs sportifs...), d'autres environnements et d'autres enfants et jeunes.

Le temps de vacances et de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

Ce mode d'accueil collectif vise l'épanouissement de l'enfant et favorise :

- Sa créativité,
- La prise de responsabilité,
- La pratique d'activités de qualité,
- Le développement de son autonomie dans un contexte ludique.

L'ensemble des activités pratiquées et l'organisation de la vie quotidienne permet de faciliter l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté.

En bref : les Accueils de Loisirs sont des espaces pour découvrir de nouveaux copains, de nouveaux jeux, de nouveaux lieux... pour vivre des expériences originales et enrichissantes.

Fontanelles : 3-6 ans

Les animations mettent l'accent sur l'épanouissement et le développement personnel de chaque enfant



47, route de Fumel
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél : 05 53 36 74 62

accès par l'arrière du Parc des Expos



Descartes : 6-13 ans

A Descartes, les enfants deviennent acteurs de leurs loisirs au travers des différents projets pédagogiques.



« La gravette »,
route de Bias
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél : 05 53 71 73 48



Réservations

La réservation est obligatoire et se fait au Guichet Unique. Elle peut se faire également sur le Portail famille du site internet de la Ville 7j/7, 24h/24.

Une fois vos enfants inscrits, vous devrez indiquer les dates où ils viendront aux accueils de loisirs.

Cette réservation est nécessaire afin que les structures puissent s'organiser au mieux en sachant combien d'enfants elles doivent recevoir.

En cas d'absence de réservation, le directeur se réserve le droit de refuser l'enfant.

La réservation doit être faite auprès du Guichet unique ou sur l'Espace Famille : www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

- Pour les mercredis
Au plus tard 48h avant (le lundi)
- Pour les petites vacances
Au plus tard 8 jours avant
- Pour l'été
Au plus tard 15 jours avant

Pour toute question relative aux réservations, veuillez vous adresser au Service Enfance.

**Diverses activités sont proposées aux enfants :
activités manuelles, ateliers d'expression, séances de sport, sorties en tout genre...**

Les horaires de fonctionnement :

- En période scolaire, tous les mercredis de 12h à 18h30.
Un transport en bus gratuit est prévu vers les sites de restauration le mercredi dès la sortie des classes, ou alors vous pouvez nous confier vos enfants entre 13h30 et 14h.
- Pendant les vacances, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30

Pour les confier

Le matin de 7h30 à 9h
L'après-midi de 13h30 à 14h

Pour les retrouver

Le midi : entre 13h30 et 14h (entre 11h45 et 12h pendant les vacances)
Le soir entre 17h et 18h30